



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

DIES ACADEMICUS 2001

Allocution de M. Bernard Kœchlin, Président du Conseil académique

Nous pouvons être fiers de notre Université. De nombreux résultats exceptionnels en sont la preuve. Ils ont été rendus possibles grâce à l'appui généreux du Canton, de la Confédération et du secteur privé et grâce à l'engagement de tous ceux qui travaillent au succès de notre institution. Pour permettre la poursuite de tels résultats, le Conseil académique s'est fixé quatre priorités :

Première priorité :

Que le processus de planification (par ex. pour l'établissement du plan à 4 ans ou de la convention d'objectifs, que nous espérons voir devenir rapidement réalité) favorise la motivation de tous. Ceci en particulier:

- par une réflexion collective lors de l'établissement des objectifs
- par un effort commun et bien suivi lors de la réalisation de ces objectifs

Deuxième priorité :

Clarté accrue des budgets

Troisième priorité :

Amélioration de la gouvernance de l'Université

Cette amélioration est indispensable pour préserver et développer les acquis et surtout l'indépendance de l'Université et pour assurer un futur attractif à l'institution, ses étudiants et ses collaborateurs dans un environnement en rapide mutation.

Pour cela, la loi sur l'Université doit faire l'objet d'une révision fondamentale qui doit aller beaucoup plus loin que le projet en cours de discussion. D'ici au 20 août, le Rectorat, avec l'appui des Doyens, le Conseil de l'Université, le Sénat et le Conseil académique vont travailler intensément et en étroite collaboration à une solution globale.

A notre avis, la loi rénovée devrait permettre à l'Université:

1) de décider des allocations de ressources humaines et financières de façon autonome. Cela veut dire

- qu'une fois la stratégie et l'enveloppe financière acceptées, le pouvoir politique n'intervient plus dans la gestion opérationnelle déléguée au Rectorat et aux facultés;
- que l'Université gère son budget de façon globale y compris les dépenses de personnel qui représentent le poste le plus important.

2) de simplifier les structures

- il faut augmenter la transparence quant à la responsabilité de chaque personne et de chaque organe;
- de plus, chaque responsable doit disposer sans entraves des moyens lui permettant d'assumer ses responsabilités.

Quatrième priorité :

Développer un système permettant aux anciens étudiants de disposer notamment d'une adresse e-mail à vie et d'y poster des informations les concernant telles que adresse ou CV, etc. et d'organiser des échanges professionnels ou scientifiques. Le Rectorat a pris en main la réalisation de cette priorité, nous l'en remercions vivement.

Pour terminer, quelques réflexions sur la participation:

Dans toute organisation humaine publique ou privée, formée d'individus responsables, compétents et intelligents, il y a une règle fondamentale : il faut consulter les intéressés avant de prendre des décisions. L'essentiel est de créer une culture participative favorisant le travail en équipe à chaque niveau, dans chaque situation.

Dans un tel contexte, le responsable qui néglige la nécessité de consulter, de faire participer, de déléguer, perd sa crédibilité et a de plus en plus de peine aujourd'hui à motiver ses collaborateurs.

En résumé, afin de concentrer l'attention sur l'essentiel, c'est-à-dire, les étudiants et la recherche, le Conseil académique souhaite développer une culture participative favorisant de meilleures décisions et facilitant leur réalisation, ainsi qu'une transparence accrue des responsabilités.

Ceci permettra

- d'exploiter encore mieux l'immense potentiel de connaissances et d'intelligence de l'Université
- de faciliter le travail à toutes celles et à tous ceux qui sont impliqués dans la vie universitaire.

Merci à tous - y compris ceux qui ne seraient pas ou pas entièrement d'accord, - le choc des idées produit d'encore meilleures idées - pour votre contribution au rayonnement de l'Université de Genève et à la richesse de notre Cité, et pour votre collaboration.

8 juin 2001